

COMMUNE DE FIGUIL : Avis d'Appel d'Offres national Ouvert en Procédure d'Urgence N° 02/A0N0-PU/RN/D42/C- F/SG/ST/CIPM/2021 du 05/02/2021 pour les Travaux de Construction d'un logement d'Astreinte pour Enseignants à l'EP de GOLOMO-BIOU dans la Commune de Figuil

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, le Maire de la Commune de Figuil, Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les Travaux de Construction d'un Logement d'Astreinte pour Enseignants à l'Ecole Publique de GOLOMO-BIOU dans la Commune de FIGUIL.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment:

- Travaux préparatoires,
- Terrassements,
- Fondations,
- Maçonnerie – élévation,
- Charpente – Couverture,

- Menuiserie métallique,
- Menuiserie bois,
- Plomberie sanitaire,
- Electricité,
- Peinture,
- VRD.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de :

- Désignation du projet : Travaux de Construction d'un Logement d'Astreinte pour Enseignants à l'Ecole Publique de GLOMO-BIOU dans la Commune de FIGUIL
- Cout prévisionnel : 17 000 000 (Dix-sept millions) francs CFA

4. Délai de livraison

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de Trois (03) mois.

5. Allotissement

Les travaux ne sont pas subdivisés en lots.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité des conditions, aux entreprises de droit camerounais.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINEDUB de l'exercice 2021 sur la ligne d'imputation budgétaire ci-après : 55 15 198 19 641508 2225

8. Consultation du dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil, Téléphone : 222 39 70 17 dès publication du présent

avis.

9. Acquisition du dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil, Téléphone : 222 39 70 17 dès publication du présent avis par voie de presse écrite et par voie d'affichage dans les locaux de la dite Commune, contre

versement d'une somme non remboursable de 25 000 (Vingt Cinq mille) francs CFA, payable à la Recette Municipale de la Commune de FIGUIL.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil au plus tard le 25/02/2021 à 13 heures et devra porter la mention:

**« Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence
N°02/AONO-PU/RN/D12/C-F/SG/ST/CIPM/2021 du 05/02/2021
pour les Travaux de Construction d'un logement d'Astreinte
pour Enseignants à l'EP de GOLOMO-BIOU dans la Commune
de Figuil**

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou compagnie d'assurance agréées par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant conformément au tableau ci-après et Valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres :

- Désignation du projet : Travaux de Construction d'un Logement d'Astreinte pour Enseignants à l'Ecole Publique de GOLOMO-BIOU dans la Commune de FIGUIL

- Cautionnement provisoire : 340 000 (Trois cent quarante mille) francs CFA

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir : l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui auront lieu le 25 /02/2021 à 14 heures au plus tard par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Figuil.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

- Absence d'une pièce administrative requise après un délai de 48heures,
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée.
- Absence de la caution de soumission,
- Note technique inférieure à 70%.
- Non-conformité du modèle de soumission au PAO ;

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur:

- Situation financière ;
- Expérience ;
- Personnels ;
- Matériels ;
- Méthodologie d'exécution des travaux et planning
- Présentation générale des offres

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires sur l'Appel d'Offres peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil.

NB : Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48.

FIGUIL le 05 Février 2021

Le MAIRE

MANA MESSINGUE

[Télécharger le DAO](#)